

5 juin 2018

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi 5 juin 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire.
M. Pascal Gonnin, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Bergeron, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Paul Henri Arès, conseiller
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absent :

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Une résidente est présente.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} mai 2018;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Approbation des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
7. Résolution concernant le programme d'aide à la voirie locale volet-AIRRL 2018;
8. Résolution concernant le programme d'aide à la voirie locale volet-RIRL-2018
9. Résolution pour la réception finale des lots 2 et 3 concernant les travaux exécutés pour la station d'épuration avec réception finale;
10. Nomination du président du Comité Consultatif en urbanisme et l'ajout d'un membre;
11. Recommandation du CCU;
12. Dépôt du discours du maire;
13. Abolition de la réserve négative du Service de Surveillance;
14. Fête de la Pêche le 10 juin 2018;
15. Modification de l'horaire du bureau pour la période estivale;
16. Protocole d'entente relative à l'utilisation des infrastructures, des équipements et des facilités de loisirs avec la CSS;
17. Voirie;
18. Autorisation pour le dépôt de l'appel d'offres pour la pulvérisation, rechargement et pavage du 10^E rang sur SEAO;
19. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
20. Comité;
21. Affaires nouvelles;
22. Période de questions
23. Levée de la session;

2018-06-93

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé :

Et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance.

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2018-06-94

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1^{ER} MAI 2018

Considérant que tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 1^{ER} mai 2018;

Qu'une dispense de lecture des procès-verbaux est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Pascal Gonnin et appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien et résolu

Que les procès-verbaux de la séance régulière du 1^{er} mai est adopté tel que préparé;

M. le maire demande le vote pour l'adoption des procès-verbaux, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Retour sur le point suivant:

Tournoi des ma(ît)res : un montant estimé de 6500\$ a été ramassé et l'équipe de Sainte-Anne-de-la-Rochelle s'est méritée la mention de l'équipe la plus honnête.

M. le maire appelle le point suivant.

2018-06-95

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois ;
Proposé par : Denis Vel
Appuyé par : Jean-Pierre Brien

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus à l'exception de la retenue de 5% du contrat de neige:

RECETTES DU MOIS	115 544,68 \$
DÉPENSES D'OPÉRATION	127 718,20 \$
TOTAL	<u>243 262,88 \$</u>
REMISE FÉDÉRALE	- \$
REMISE PROVINCIALE	- \$
FTQ	359,02 \$
TOTAL	<u>243 621,90 \$</u>
Dépense durant le mois	- \$
Salaire déboursé à la séance du conseil	2 219,96 \$
Salaire déboursé durant le mois	5 998,33 \$
Grand total	<u>251 840,19 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

6.1 FORMATION OFFERTE PAR LA FQM

M. Jacques Bergeron demande plus d'informations concernant le cours « Maîtrisez vos dossiers municipaux » qui sera offert à Racine le 8 septembre 2018.

2018-06-96

6.2 « SHEFFORD SUR LA COLLINE 2018 »

PROPOSÉ PAR RÉAL VEL

APPUYÉ PAR Denis Vel

ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise M. Louis Coutu, maire ainsi que Mme Majella René directrice générale à participer à l'activité « Shefford sur la colline 2018 » qui se tiendra le 24 octobre 2018 au coût de cent quatre-vingt-dix dollars (190\$) par personne;

Que les frais seront pris dans le budget formation de chacun;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-06-97

6.3 RÉOLUTION POUR MANDATER LES MUNICIPALITÉS AU RPEP

250\$

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-06-98

6.4 TABLES DES AÎNÉS CALENDRIER 2018

Considérant que le calendrier est un bon moyen de donner de l'information à nos aînés;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par le conseiller Paul Henri Arès que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle achète l'espace d'une carte d'affaire au coût de quatre-vingt-dix dollars (90\$) dans le calendrier de la Table des Aînés ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-06-99

6.5 CONSEIL SPORT LOISIRS- ADHÉSION 2018

Considérant qu'un nouveau comité a été formé au Centre des loisirs Notre-Dame-des-Érables;

Considérant que l'exécutif aimerait avoir recours au service offert par le Conseil sport loisirs en 2018;

Considérant que l'adhésion ne peut être faite que par la municipalité;

PROPOSÉ PAR RÉAL VEL
APPUYÉ PAR PAUL HENRI ARÈS
ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle remplisse le formulaire d'adhésion pour et au nom du Centre des loisirs Notre-Dame-des-Érables;

Que les frais d'adhésion de 70\$ seront assumés par le Centre des loisirs Notre-Dame-des-Érables;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6 LANCEMENT DE LA SAISON TOURISTIQUE ESTIVALE 2018

MM. Coutu et Brien étaient présents au lancement de la saison touristique estivale 2018;

2018-06-100

6.7 CONGRÈS 2018- FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS du 20 au 22 SEPTEMBRE 2018

Considérant que la présence au congrès de la FQM est une belle vitrine d'information;

Considérant que nous avons prévu au budget la présence de trois membre du conseil;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Réal Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise l'inscription des trois membres du conseil suivants;

M. Louis Coutu, maire, MM. Jacques Bergeron et Paul Henri Arès, conseillers;

Que les frais d'inscriptions, de déplacements et de subsistances soient remboursés sur preuves justificatives;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-06-101

7. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

ATTENDU QUE Sainte-Anne-de-la-Rochelle désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

ATTENDU QUE Sainte-Anne-de-la-Rochelle s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE Sainte-Anne-de-la-Rochelle s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE Sainte-Anne-de-la-Rochelle choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux ;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;

▪ **v le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).**

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Pascal Gonnin , appuyée par M. Jean-Pierre Brien , il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-06-102

8. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC du Val-Saint-François a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE).

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux ;
- **✓ l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;**
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Pascal Gonnin , appuyée par Denis Vel, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-06-103

9. RÉSOLUTION CONCERNANT LE PAIEMENT DU LOT 2 RECOMMANDÉE PAR AVIZO EXPERTS-CONSEIL AVEC RÉCEPTION FINALE
--

Il est proposé par Pascal Gonnin
Appuyé par Jacques Bergeron
Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte les recommandations d'Avizo Experts-Conseils pour le paiement du décompte progressif no 3 pour les 2 à 3 ainsi que le certificat de réceptions définitives :

Que nous avons reçu la recommandation d'Avizo Experts-Conseils pour accepter le décompte progressif **no 3- lot 2** de CWA inc ainsi que le certificat de réceptions définitives ;

Que les travaux réalisés jusqu'au 27 mars 2018 s'élèvent à sept cent quatre-vingt-seize dollars et soixante-dix-huit sous (796,78\$) incluant les taxes ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-06-104

9.1 RÉSOLUTION CONCERNANT LE PAIEMENT DU LOT 3 RECOMMANDÉE PAR AVIZO EXPERTS-CONSEIL AVEC RÉCEPTION FINALE

Il est proposé par Réal Vel
Appuyé par Pascal Gonnin

Que nous avons reçu la recommandation d'Avizo Experts-Conseils pour accepter le décompte progressif **no 3- lot 3** de T.G.C. inc ainsi que le certificat de réceptions définitives ;

Que les travaux réalisés jusqu'au 7 décembre 2017 s'élèvent à deux mille sept cent sept dollars et vingt-trois sous (2 707.23\$) incluant les taxes;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. NOMINATION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME ET L'AJOUT D'UN MEMBRE
--

2018-06-105

Considérant que les membres du CCU sont nommés par le conseil municipal;

Considérant que nous pouvons désigner le président;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par le conseiller Paul Henri Arès que le conseil de la municipalité nomme M. J. André Bourassa comme président;

Que M. Jean-Thomas Bédard soit ajouté comme membre du CCU;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. RECOMMANDATION DU CCU

Les recommandations nous parviendront à une séance ultérieure;

12. DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE;

Le point est remis à la séance sur ajournement du 19 juin 2018.

13. RÉOLUTION CONCERNANT L'ABOLITION DE LA RÉSERVE DU SERVICE DE SURVEILLANCE

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle s'est fait recommandée par son vérificateur de trouver un solution à la réserve négative du Service de surveillance;

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle désire régulariser la situation;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Jacques Bergeron, que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle abolisse la réserve du Service de Surveillance au montant de moins trois mille cent soixante-quinze dollars (-3175\$);

Que ce montant soit pris à même notre surplus cumulé;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

14. FÊTE DE LA PÊCHE LE 10 JUIN 2018

Considérant que nous poursuivons notre partenariat avec l'Association de Chasse, Pêche et de Plein-Air Ste-Anne-de-la-Rochelle dans l'organisation de la Journée de la Fête de la Pêche du 10 juin 2018;

Considérant que nous voulons participer à l'achat des poissons qui serviront à l'ensemencement du lac pour l'activité;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Pascal Gonnin, appuyé par le conseiller Paul Henri Arès que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de trois cents dollars (300\$) pour l'achat de poissons;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-06-106

2018-06-107

2018-06-108

15. MODIFICATION DE L'HORAIRE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

Considérant que le conseil peut modifier l'horaire du bureau par résolution;

Considérant que cette modification sera effective à partir du 15 juin 2018;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Bergeron appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle modifie l'horaire du bureau du vendredi pour officialiser la fermeture à 15h30;

Que ce changement débutera vendredi le 22 juin 2018 et pour tous les vendredis jusqu'en août 2018;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16. PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION DES INFRASTRUCTURES, DES ÉQUIPEMENTS ET DES FACILITÉS DE LOISIRS AVEC LA CSS

Le point est remis à la séance sur ajournement prévu le 19 juin 2018;

17. VOIRIE

ABORD DE CHEMINS : Les bordures de chemins ne sont pas enlevées, ce qui provoque des rigoles. M. Coutu rencontrera personnellement le contracteur pour lui expliquer nos attentes.

RUE AUCLAIR : Le problème de drainage n'est toujours pas réglé, nous tenterons une autre approche;

8^e rang Ouest : la barrière est fermée, M. Brouillette demande notre aide pour cette situation

2018-06-110

17.1 ENGAGEMENT DE LA PELLE SUR ROUES POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE

Considérant que nous voulons que les bordures d'herbes soient enlevées au moins dans les secteurs problématiques;

Il est proposé par Jean-Pierre Brien, appuyé par Jacques Bergeron que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle fasse l'engagement de la pelle sur roues pour une à deux journées supplémentaire;

Que les travaux devront être fait rapidement et dans l'éventualité que la pelle ne soit pas disponible à court terme, nous remettrons à l'an prochain les travaux;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-06-110

18. AUTORISATION POUR LE DÉPÔT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA PULVÉRISATION, RECHARGEMENT ET PAVAGE DU 10^E RANG SUR SEAO

PROPOSÉ PAR PASCAL GONNIN

APPUYÉ PAR PAUL HENRI ARÈS

ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise la directrice-générale à déposer l'appel d'offres pour la pulvérisation, rechargement et pavage du 10^e rang;

Que l'appel d'offres sera également publié dans un journal sur notre territoire tel que requis par la loi;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

19. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

20. COMITÉ

20.1 Loisirs : Le comité des Loisirs de Notre-Dame-des-Érables nous demande de remplir la demande du Conseil Sport Loisirs et le comité s'engage à acquitter les frais d'adhésion;

20.2 Fête du maire : l'activité Bière et saucisses aura lieu le 7 juillet 2018;

20.3 Fête du village : l'activité aura lieu le 18 août 2018;

20.4 FADOQ : réunion annuelle avait lieu le 2 juillet 2018;

21. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2018-06-111

23. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit ajournée au 19 juin à 19h30, il est 21h55.

Mme Majella René, gma
Dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu, maire
« en signant le présent procès-verbal
le maire est réputé avoir signé toutes
les résolutions »

19 juin 2018

PROVINCE DU QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance sur ajournement de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi 19 juin 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire.

M. Pascal Gonnin, conseiller

M. Denis Vel, conseiller

M. Jacques Bergeron, conseiller

M. Réal Vel, conseiller
M. Paul Henri Arès, conseiller
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absent :

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

5 personnes sont présentes

RETOUR AUX POINTS AJOURNÉS

2018-06-112

11. RECOMMANDATION DU CCU

PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE BRIEN
APPUYÉ PAR RÉAL VEL
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité délègue M. Jacques Bergeron, conseiller comme responsable pour nous faire les recommandations en provenance du comité consultatif en urbanisme;

Qu'à la prochaine rencontre, nous aurons reçu les documents nécessaires pour une prise de décision.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE;

M. Louis Coutu, maire de Sainte-Anne-de-la-Rochelle nous présente son rapport du maire sur les faits saillants du rapport du vérificateur général. Le rapport sera diffusé sur tout le territoire de la municipalité selon les modalités déterminées par le conseil.

16. PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION DES INFRASTRUCTURES, DES ÉQUIPEMENTS ET DES FACILITÉS DE LOISIRS AVEC LA CSS

Comme il nous manque encore des informations, nous attendons à une prochaine séance du conseil.

M. Coutu demande l'opinion des résidents présents dans la salle. À la lumière des interventions, une rencontre sera convoquée mardi le 26 juin à 20h invitant les organismes qui utilisaient l'école.

2018-06-113

21. AFFAIRES NOUVELLES **21.1 AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**

Considérant que le conseil de la municipalité veut se doter d'une agente de développement pour faire la recherche de subvention pouvant venir en aide à nos organismes sans but lucratif et à la municipalité;

Considérant que les recherches sur le web sont parfois ardues pour trouver le bon site offrant les subventions;

Considérant que les formulaires sont complexes à remplir et nécessite beaucoup de temps et d'énergie pour les compléter adéquatement;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Paul Henri Arès

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte l'offre de service de Mme Marguerite Chalifoux tel que discuté;

Que le conseil accepte de verser la somme de deux cent cinquante-dollars (250\$) par formulaire de demande accepté et rempli;

Que les frais de suivi et de reddition de compte seront négociés selon l'entente tripartite (Mme Chalifoux, l'organisme et la municipalité) intervenue entre les parties en lien avec le dossier accepté;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance
Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2018-06-114

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée , il est 21h30.

Mme Majella René, gma
Dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu, maire
« en signant le présent procès-verbal
le maire est réputé avoir signé toutes
les résolutions»